



*Saint-Arnoult
en Yvelines*

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de Rambouillet

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 078-217805373-20240717-DM_2024_29_1-CC

COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
DÉCISION DU MAIRE

n° 2024/29

Le Maire de la commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2022/53 du 6 juillet 2022 du Conseil Municipal portant élection des membres de la commission M.A.P.A.,

VU le Code de la commande publique, en particulier les seuils de procédure et de publicité,

VU la consultation du 6 juin 2024 au 25 juin 2024, engagée dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée (M.A.P.A.) concernant un accord cadre de recrutement d'une maîtrise d'œuvre architecturale pour la conception et la conduite de travaux pour la construction d'une halle et d'un local de police municipale à SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES,

VU les offres remises par 4 entreprises,

VU l'avis de la commission M.A.P.A. réunie en séance le 03 juillet 2024,

VU la délibération n° 2021/043 en date du 25 mai 2021 du Conseil Municipal portant délégations permanentes au Maire, notamment le point n° 4 : « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le marché concernant un accord cadre de recrutement d'une maîtrise d'œuvre architecturale pour la conception et la conduite de travaux pour la construction d'une halle et d'un local de police municipale avec le groupement suivant : SL ARCHITECTES/CB ECONOMIE/TECKICEA/SAISON PARAGOT/PSL ELECTRICITE pour un montant de :

- Travaux d'aménagement d'un espace public ouvert (halle), pour un prix de 45 000,00 € HT soit 54 000,00 € TTC, soit 9 % du montant des travaux envisagés (500 000,00 € HT),
- Travaux de construction d'un local police municipale, 22 500,00 € HT soit 27 000,00 € TTC soit 9 % du montant des travaux envisagés (250 000,00 € HT).

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume 78730 St Arnoult-en-Yvelines / Téléphone 01 30 88 25 25

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

ARTICLE 2

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

ARTICLE 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et sera publiée conformément aux dispositions prévues par l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 16 juillet 2024

Le Maire

Signé électroniquement par Joëlle JEGAT
Date de signature : 17/07/2024
Qualité : Signature Maire



Joëlle JEGAT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication